

2MO INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 65.000 euros
Siège social sis à LYON (69002)
30, quai Perrache

910 938 455 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier septembre,
A dix heures.

Au siège social de la société « **2MO INGENIERIE** » sis à LYON (69002) – 30, quai Perrache,

La société « **LYMO HOLDING** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis à SAINTE-FOY-LES-LYON (69110) – 3, chemin des Verzières, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 908 970 536 (ci-après dénommée « **l'Associée Unique** »), représentée par Monsieur Yann MOUNIER, son Gérant,

Associée Unique de la société « **2MO INGENIERIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 65.000 euros et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 910 938 455 (ci-après dénommée la « **Société** »),

Propriétaire de la totalité des soixante-cinq mille (65.000) actions, d'une valeur nominale de UN (1) euros chacune, composant le capital de la Société,

En présence de Monsieur **Yann MOUNIER**, Président non-associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Yann MOUNIER, Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

-oOo-

DS


PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Yann MOUNIER, Président démissionnaire

L'Associée Unique, prenant acte de la démission Monsieur Yann MOUNIER de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour, dispense ce dernier de respecter le délai de préavis prévu en telle hypothèse à l'article 13 des statuts, et décide de nommer par voie de conséquence, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

La société « **LYMO HOLDING** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est sis à SAINTE-FOY-LES-LYON (69110) – 3, chemin des Verzières, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 908 970 536.

Elle exercera ses fonctions dans les conditions fixées par l'article 13 des statuts. La rémunération à laquelle elle aura droit, en contrepartie de ses fonctions, sera fixée par acte ultérieur. Dans l'intervalle, elle exercera son mandat à titre bénévole.

Elle aura également droit au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de missions et déplacements exposés dans l'intérêt de la Société.

La société « **LYMO HOLDING** », représentée par Monsieur Yann MOUNIER, son Gérant, déclare, d'une part, accepter les fonctions de Présidente qui lui ont été conférées, et, d'autre part, qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer le mandat de Présidente de la Société.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique délègue tous pouvoirs au Cabinet « **PEYRET GOURGUE & Associés** », Avocats à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN (38330) – 2, rue Lavoisier, pour remplir toutes formalités de droit.

-oOo-

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

En tant que de besoin, le signataire des présentes déclare que le contenu du présent procès-verbal reflète de manière sincère et exacte les décisions adoptées par l'Associée Unique de la Société à la date du 1^{er} septembre 2025, nonobstant la signature matérielle des présentes sur la plateforme DocuSign à une (des) date(s) postérieure(s).

L'Associée Unique

La société « **LYMO HOLDING** »,
Représentée par Monsieur Yann MOUNIER, son Gérant
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »
Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:

F67934C608F5476...